

Décharge 2013: 8^e, 9^e et 10^e Fonds européens de développement

2014/2077(DEC) - 03/02/2015 - Document de base non législatif complémentaire

Recommandation du Conseil : 9^{ème} FED

Vu l'accord interne entre les représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté dans le cadre du protocole financier à l'accord de partenariat entre les États d'ACP et la Communauté européenne et ses États membres, signé à Cotonou (Bénin) le 23 juin 2000, et à l'affectation des aides financières destinées aux pays et territoires d'outre-mer, instituant, entre autres, le 9^{ème} Fonds européen de développement (FED), et ayant examiné le compte de gestion et le bilan afférents aux opérations du 9^{ème} FED, arrêtés au 31 décembre 2013 ainsi que le rapport annuel de la Cour des comptes sur les activités relevant des 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} FED relatif à l'exercice 2013, **le Conseil recommande au Parlement européen d'octroyer la décharge à la Commission sur l'exécution des opérations du 9^{ème} FED pour l'exercice 2013.**

Cette recommandation n'est accompagnée d'aucun commentaire particulier, le Conseil considérant pour sa part que l'exécution des opérations du 9^{ème} FED par la Commission a été satisfaisante.